

# La répression du régime de Vichy

L'État français met en sommeil la République le 10 juillet 1940. D'emblée, le régime de Vichy, installé en zone Sud, dirigé par le maréchal Pétain, se veut souverain sur l'ensemble du territoire, également en matière de répression. Il demande la collaboration avec le Reich.

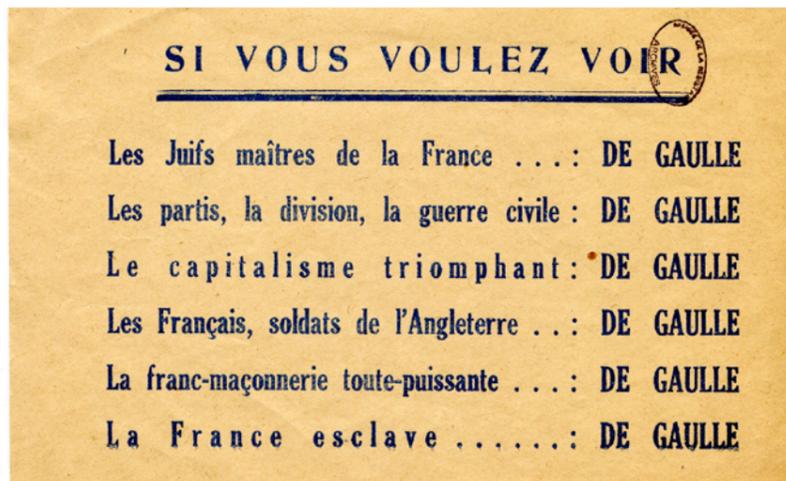
## UN RÉGIME D'EXCLUSION

L'État français désigne immédiatement des responsables à la défaite: le Front populaire et les communistes, les étrangers et les Juifs. Dès l'automne 1940, l'administration est épurée. Les fonctionnaires dont la fidélité au régime est jugée incertaine sont écartés de leurs postes et remplacés.

Rapidement, des lois et décrets ciblent les sociétés secrètes; le 3 octobre 1940, un statut des Juifs est publié pour les exclure par étapes de la société française. Les préfets peuvent interner les étrangers de «race juive» dans des camps ou les assigner à résidence. En février 1941, près de 40 000 sont déjà enfermés dans les camps des Milles, de Gurs ou de Rivesaltes. Les naturalisations accordées depuis 1927 sont réexaminées et 15 000 sont annulées. L'arsenal répressif mis en place contre les communistes en 1939 est repris et renforcé. Les archives et fichiers précédemment constitués sont réutilisés.

## « LA FRANCE DES CAMPS »

Dans cette configuration, le camp d'internement devient un élément essentiel de la répression de Vichy. Le décret-loi du 18 novembre 1939, instauré par la Troisième République, permet d'étendre les mesures d'internement administratif, sans jugement, à tous les «individus dangereux pour la défense nationale et pour la sécurité publique». C'est une véritable «loi des suspects», que le régime de Vichy utilise largement.



Papillon de propagande du gouvernement de Vichy (Musée de la Résistance nationale).



Photographie de l'entrée du camp d'internement de Voves (Musée de la Résistance nationale, fonds famille Le Hen).

Après la défaite, il maintient les internés de la Troisième République dans les camps: des communistes, des républicains espagnols de la Retirada, des nazis allemands et autrichiens, des Juifs, des nomades. La politique d'exclusion de l'État français étend le champ d'application; les effectifs des camps augmentent.

## POLICE RENFORCÉE ET JUSTICE D'EXCEPTION

Pour arrêter ses ennemis, l'État français a besoin de forces de l'ordre. Il se méfie de la police de la Troisième République, très décentralisée et sous l'influence des

pouvoirs municipaux. Il a d'abord recours à des polices auxiliaires: le Service des sociétés secrètes (SSS, en charge de la lutte antimaçonnique) créé en mai 1941, la Police aux questions juives (PQJ) et le Service de police anticommuniste (SPAC) en octobre 1941. Mais d'avril à juillet 1941, l'institution policière est réformée en profondeur.

La police devient nationale. Elle est structurée en trois grandes directions: Police judiciaire (PJ), Renseignements généraux (RG) et Sécurité publique. En région, la police est sous les ordres de préfets régionaux. La Préfecture de police de Paris reste un cas particulier. Les RG parisiens se transforment en une

police politique avec la mise en place des Brigades spéciales «anticommunistes» (BS1) et «antiterroristes» (BS2). Les policiers, comme tous les fonctionnaires, doivent prêter serment au maréchal Pétain, chef de l'État. Les plus zélés voient leur carrière s'accélérer.

L'État français peut aussi compter sur la Gendarmerie, rattachée au ministre de l'Intérieur. Les gendarmes doivent assurer le maintien de l'ordre mais ils doivent aussi contribuer à la politique répressive du régime. Leurs actions ressemblent de plus en plus à celles confiées aux Groupes mobiles de réserve (GMR), constitués en avril 1941: garde des bâtiments officiels puis des camps d'internements, participation à des opérations de répression à partir de 1943.

Au total, ces polices souvent efficaces sont mises au service d'objectifs partagés avec les Allemands, contre les communistes, les Juifs et les groupes de résistance.

Si beaucoup des personnes arrêtées sont placées en détention administrative, si d'autres sont livrées aux Allemands, Vichy a aussi recours à la Justice et aux tribunaux d'exception mis en place à l'été 1941, dont les sections spéciales auprès des cours d'appel qui condamnent notamment des milliers de militants communistes.

## Varian Fry

(1907-1967)

■ Né à New York, dans une famille aisée, devenu journaliste, il rédige des articles de sciences politiques et dénonce le nazisme en Allemagne. En août 1940, il est chargé par l'Emergency Rescue Committee (Comité de secours d'urgence ou ERC) de dresser l'inventaire des réfugiés étrangers dans le sud de la France, notamment les ressortissants allemands menacés d'être livrés au Reich. Installé à Marseille, il se prend de passion pour sa mission et constitue un groupe qui contribue au sauvetage de plus de 2 000 personnes, dont Claude Levi-Strauss, Max Ernst, André Breton, Hannah Arendt, Marc Chagall ou Arthur Koestler. Convoqué par la direction de la Police de Marseille en juillet 1941, il doit quitter la France fin août pour avoir protégé «trop de juifs et d'antnazis».

## UNE COLLABORATION POLICIÈRE DE PLUS EN PLUS ÉTROITE AVEC LES ALLEMANDS

L'article 19 des conventions d'armistice stipule que les autorités françaises devront «livrer, sur demande, tous les ressortissants allemands désignés par le gouvernement du Reich, qui se trouveront en France ou dans les possessions françaises». Dès 1940, des opposants au nazisme sont remis.

Malgré les exigences allemandes souvent très dures en zone Nord, le régime de Vichy continue de demander une collaboration policière. En juillet 1942, c'est René Bousquet, nouveau secrétaire général de la Police, qui négocie un accord avec Carl Oberg, chef suprême des polices et de la SS en France. Au nom d'une prétendue préservation de la

souveraineté française, les policiers et les gendarmes français sont largement engagés dans la traque et l'arrestation des résistants, des communistes et des Juifs raflés. Les Francs-Tireurs et Partisans des groupes armés communistes et des milliers de Juifs sont livrés ensuite aux Allemands.

Cette collaboration policière perdure après l'invasion de la zone Sud. En janvier 1944, elle connaît une nouvelle étape avec la nomination à la demande des Allemands de Joseph Darnand, le chef de la Milice comme secrétaire d'État au maintien de l'Ordre. La répression n'en est que plus féroce.

## CONTREPOINT

### LA SITUATION AU DANEMARK

Le Danemark est envahi le 9 avril 1940. Hitler choisit de ménager un pays qu'il considère comme racialement proche de l'Allemagne. Le roi, le gouvernement, le parlement et l'administration restent en place et continuent d'exercer leurs prérogatives malgré l'occupation allemande. La tutelle allemande est exercée par von Renthe-Finck, ministre plénipotentiaire aux ordres du ministère des Affaires étrangères du Reich. Les nazis danois ultra-minoritaires n'ont aucune influence. Au contraire, une Résistance danoise émerge et commence à agir, en liaison avec le Comité des Danois libres à Londres.

En 1942, von Renthe-Finck est remplacé par Werner Best, un ancien haut fonctionnaire, de la Gestapo tandis que les troupes allemandes passent sous le commandement du général SS von Hannecken. Des cours martiales sont mises en place pour juger les actes de résistance. Le plus collaborateur des ministres prend la direction du gouvernement danois.

Le contexte demeure favorable à la Résistance. Les élections maintenues de mars 1943 accordent la presque totalité des sièges aux partis traditionnels, notamment le parti conservateur dont le leader est à Londres. En juillet 1943, lorsque les Allemands décident de surveiller les usines, cela déclenche des grèves et des manifestations massives. Face à un mouvement populaire qui s'intensifie, la répression est brutale: une centaine de morts, 600 blessés. Un nouvel ultimatum des Allemands aboutit à la démission du gouvernement et l'interruption de toute vie parlementaire. Le roi se considère comme prisonnier. Les Allemands prennent dorénavant le contrôle de l'administration danoise et la répression se radicalise.

Mais, lorsque les SS veulent s'emparer des Juifs danois, la population organise l'évacuation de 7 700 d'entre eux vers la Suède. Moins de 500 tombent entre les mains des Allemands.

Contrairement à la France, si les institutions et les forces politiques d'avant-guerre restent en place dans le Danemark occupé, personne n'accepte de cautionner le durcissement du régime d'occupation. Cette clarification permet le développement et l'unification de la Résistance danoise avec le large soutien de la population.